

DEPARTEMENT DE
SEINE ET MARNE

VILLE DE VILLEPARISIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 28 NOVEMBRE 2023



L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de VILLEPARISIS, légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Frédéric BOUCHE, Maire.



Nombre de membres en exercice	35
Membres présents	26
Membres représentés	7
Membres absents	2
Secrétaire de séance	Maria ALVES
Date de la convocation des conseillers	22 novembre 2023
Date de l'affichage de la convocation	22 novembre 2023



PRÉSENTS :

Madame Michèle PELABERE, Monsieur Cyrille GUILBERT, Madame Christine GINGUENÉ, Madame Caroline DIGARD, Monsieur Alain GOREZ, Madame Laurence GROSSI, Monsieur Stéphane PAVILLON, Madame Stéphanie DEVAUX, Monsieur Michel COULANGES **Maires Adjoints.**

Madame Stéphanie RUSSO, Monsieur Adaa TEKOUK, Monsieur William MUSUMECI, Madame Maria ALVES, Monsieur Serge DOMINGUES, Madame Nassera ZOUBIR, Monsieur Dominique DI PONIO, Madame Laura STRULOVICI, Monsieur Rachid BENYAHIA, Monsieur Gérard CHOLLET, Monsieur Hervé TOUGUET (arrivée 19 h01), Madame Emma ABREU (arrivée 19h01), Monsieur Hassan FERE, Madame Aurélie TASTAYRE, (arrivée 19h36) Madame Danièle KAMENI (19h03), Monsieur Claude SICRE DE FONTBRUNE (19h05)

Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS :

Madame Nadia GHARNIT
Monsieur Samir METIDJI

POUVOIRS :

Madame Stéphanie CURCIO donne pouvoir à Madame Caroline DIGARD
Madame Fatima MENZEL donne pouvoir à Monsieur Cyrille GUILBERT
Monsieur Gabriel GREZE donne pouvoir à Monsieur Michel COULANGES
Monsieur Pascal GIACOMEL donne pouvoir à Madame Stéphanie RUSSO
Monsieur Odin LEMAITRE donne pouvoir à Monsieur Frédéric BOUCHE
Madame Christelle RODRIGUES donne pouvoir à Madame Maria ALVES
Madame Sylvie MUNDVILLER donne pouvoir à Monsieur Hervé TOUGUET

Conseil Municipal du 28 novembre 2023 – Délibération n°2023-128/11-15

OBJET : SÉJOUR SKI A « VARS - MONTEPENTE » (HAUTES-ALPES) 12 - 17 ANS

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2121-29,

Vu la délibération n° 2018-27/06-05 du 20 juin 2018, portant sur les tarifs des services municipaux de la ville de Villeparisis ne fixant pas le tarif des séjours,

Vu l'avis de la commission des finances, du développement économique et de l'emploi qui s'est tenue le 20 novembre 2023,

Considérant que la fixation du tarif des séjours vacances organisés durant la période d'hiver par la commune est libre.

Considérant le souhait de la commune d'adapter les tarifs des séjours d'hiver aux revenus des familles par l'application du quotient familial.

Entendu l'exposé de Monsieur Alain GOREZ Adjoint au maire chargé de l'Éducation et du conseil communal d'enfants

DÉLIBÈRE

Article 1^{er} :

APPROUVE les grilles tarifaires ci-annexées.

Article 2 :

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération dont ampliation sera adressée au sous-préfet de Meaux, à Madame la comptable des finances publiques de Meaux et inscrit au recueil des Actes Administratifs.


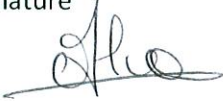

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de MELUN, dans un délai de deux mois à compter de sa publication par le représentant de l'État.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET ANS QUE DESSUS.

AU REGISTRE SUIVENT LES SIGNATURES.

POUR EXTRAIT CONFORME EN MAIRIE.

Signature 	Signature 
Frédéric BOUCHE Maire 	Maria ALVES Secrétaire de séance

Accusé de réception en préfecture
077-217705144-20231205-23_08628-DE
Date de télétransmission : 05/12/2023
Date de réception préfecture : 05/12/2023

Paiement en 1 versement

SEJOUR SKI ODCVL HAUTES-ALPES					
2024					
	Tranches	1enfant	2 enfants	3enfants	4enfants +
		Tarif	Tarif	Tarif	Tarif
1	moins de 849.90€	268	247	226	205
2	de 849.91€ à 1019.94€	309	288	267	247
3	de 1019.95€ à 1189.94€	370	350	329	308
4	de 1189.95€ à 1359.93€	401	381	360	339
5	de 1359.94€ à 1529.96€	463	442	422	401
6	de 1529.97€ à 1869.94€	494	473	453	432
7	de 1869.95€ à 2209.93€	576	556	535	514
8	de 2209.94€ à 2549.93€	638	617	597	576
9	de 2549.94€ à 2889.93€	700	679	658	638
10	de 2889.94€ à 3229.91€	772	751	730	710
11	de 3229.92€ à 3569.90€	823	803	782	761
12	de 3569.91€ et +	844	823	802	782
13	EXTERIEURS	1029	1029	1029	1029

Paiement en 2 versements

ODCVL - 2									
HAUTES ALPES 2024									
Paiements échelonnés									
	Tranches	1 ^{er} versement	2 ^e versement	1 ^{er} versement	2 ^e versement	1 ^{er} versement	2 ^e versement	1 ^{er} versement	2 ^e versement
		1enfant	1enfant	2 enfants	2 enfants	3enfants	3enfants	4enfants +	4enfants +
		Tarif	Tarif	Tarif	Tarif	Tarif	Tarif	Tarif	Tarif
1	moins de 849.90€	134	134	124	123	113	113	103	102
2	de 849.91€ à 1019.94€	155	154	144	144	134	133	124	123
3	de 1019.95€ à 1189.94€	185	185	175	175	165	164	154	154
4	de 1189.95€ à 1359.93€	201	200	191	190	180	180	170	169
5	de 1359.94€ à 1529.96€	232	231	221	221	211	211	201	200
6	de 1529.97€ à 1869.94€	247	247	237	236	227	226	216	216
7	de 1869.95€ à 2209.93€	288	288	278	278	268	267	257	257
8	de 2209.94€ à 2549.93€	319	319	309	308	299	298	288	288
9	de 2549.94€ à 2889.93€	350	350	340	339	329	329	319	319
10	de 2889.94€ à 3229.91€	386	386	376	375	365	365	355	355
11	de 3229.92€ à 3569.90€	412	411	402	401	391	391	381	380
12	de 3569.91€ et +	422	422	412	411	401	401	391	391
13	EXTERIEURS	515	514	515	514	515	514	515	514

Accusé de réception en préfecture
 077-217705144-20231205-23_08628-DE
 Date de télétransmission : 05/12/2023
 Date de réception préfecture : 05/12/2023